



11 rue de Fleurus  
75006 Paris



Syndicat des laboratoires de biologie clinique  
6 place de la Madeleine  
75008 Paris

## Cinq questions pour une biologie médicale au service de la santé de tous les Français

La prise en charge de la population repose désormais sur la connaissance et la bonne compréhension d'un certain nombre de paramètres propres à chaque personne, fournies par l'imagerie et la biologie médicale. C'est ainsi qu'**aujourd'hui, entre 60 et 70 % des diagnostics se fondent sur les résultats d'un examen biologique**. Et cette tendance ne fait que se renforcer.

Ces données sont essentielles pour tout le spectre médical, de la prévention au suivi du traitement en passant par le dépistage, le diagnostic et l'adaptation de la posologie.

La biologie médicale, comme toutes les disciplines et sciences qui façonnent l'évolution de la médecine, évolue extrêmement vite.

Alors que la réalisation de l'analyse était au cœur de la biologie médicale il y a encore quinze ans, c'est aujourd'hui **la sélection du bon examen biologique et, surtout, son interprétation qui constituent l'enjeu de l'examen de biologie médicale**.

Or, un médecin n'a plus la capacité de maîtriser ce sujet. **Il se repose sur un spécialiste, le biologiste médical**. Ce dernier, pharmacien ou médecin spécialisés, est devenu un véritable expert du diagnostic, pleinement membre de l'équipe de soins.

- 1** - Pensez-vous utile de renforcer les mesures excluant les investisseurs financiers du capital des laboratoires de biologie médicale privés ?
- 2** - Pensez-vous opportun d'accélérer concrètement la médicalisation de la biologie médicale et son rôle dans la prise en charge des patients ? Si oui, comment ?
- 3** - Quelle place, selon vous, doivent avoir les biologistes médicaux et leur réseau de 650 laboratoires et de 4 000 points d'accueil des patients dans les politiques de prévention et de dépistage ?
- 4** - Pensez-vous utile de maintenir, voire de renforcer, un réseau de laboratoires de biologie médicale privés sur tout le territoire et de proximité pour les patients ?
- 5** - Seriez-vous favorable à une adaptation pragmatique de la politique d'accréditation des laboratoires, quitte à la rendre moins formelle ?

## L'inquiétude des Biologistes libéraux

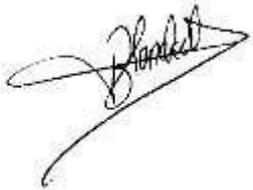
La Biologie médicale libérale est menacée par la « financiarisation » :

Participant aux travaux de la commission sociale paritaire de branche, nous avons des témoignages de délégués salariés qui n'ont plus de biologiste sur leur « site », repris par cette « Biologie financière » et pour laquelle l'Article L. 6.222-6 est un frein avoué à sa rentabilité.

**Article L. 6.222-6** « Sur chacun des sites, un biologiste du laboratoire doit être en mesure de répondre aux besoins du site et, le cas échéant, d'intervenir dans des délais compatibles avec les impératifs de sécurité des patients. Pour assurer le respect de cette obligation, **le laboratoire doit comporter un nombre de biologistes au moins égal au nombre de sites qu'il a créés** ».

Nous demandons que sur le terrain, les ARS, toutes les ARS fassent en sorte que la Loi soit respectée partout, cela fait partie de leur mission.

Nous demandons que pour la Biologie, les autorités de tutelle nous confirment leur souci de la santé publique et, à ce titre, le respect et le maintien de cet article L 6.222-6, afin d'assurer le rôle majeur du biologiste dans la phase pré et post analytique en tant que Biologiste médical, rôle confirmé au niveau européen.



**Mr François BLANCHECOTTE**

Président

Syndicat des biologistes

11 rue de Fleurus

75006 Paris

[afcbm@afcbm.org](mailto:afcbm@afcbm.org)



**Mr Jean PHILIPP**

Président

Syndicat des laboratoires de biologie clinique

6 place de la Madeleine

75008 Paris

[jphilipp39@gmail.com](mailto:jphilipp39@gmail.com)